

LOIS

Loi n° 15-15 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises (rectificatif).

J.O n° 41 du 13 Chaoual 1436 correspondant au 29 juillet 2015

Page 12 — 1ère colonne — 4ème tiret de l'article 6 nonniés :

Au lieu de : « la licence est accordée pour une durée de trente (30) jours »

Lire : « la licence est accordée dans un délai de trente (30) jours »

..... (Le reste sans changement)